



# Organisation / gouvernance en 2014

Colloque 2014



# Les raisons

- L'augmentation de la place des décideurs élus(es) dans l'organisation et la livraison des services en transport collectif;
- La nouvelle Stratégie québécoise de mobilité durable qui reconnaît le rôle important des MRC, et qui soulignent les responsabilités du leadership;



# Pourquoi 2014 ?

- ❑ L'augmentation des MRC exerçant un rôle actif dans le transport collectif;
- ❑ Des territoires qui se dotent d'un guichet unique selon un modèle qui rencontre rapidement ses limites pour les citoyennes et citoyens;
- ❑ Des organisations qui se donnent les moyens financiers de soutenir et de développer le transport collectif pour l'ensemble des clientèles potentielles.



# Les organisations et le comment

- ❑ Un conseil d'administration de transport adapté qui gère également le transport collectif;
- ❑ Un conseil d'administration composé d'un ou deux élus(es), et des organismes communautaires et quelques fois, d'usagers;
- ❑ Un conseil d'administration de transport adapté qui soutien un comité de transport collectif;

- ❑ Des MRC soutenues par un comité de transport collectif réunissant des représentants sectoriels (éducation, affaires, communautaires, usagers et institutionnelles (certaines dédient un siège aux fournisseurs de services):
- ❑ Des MRC qui sont directement responsables du transport collectif et du transport adapté;



## Suite

- ❑ Des MRC qui associent un(e) urbaniste ou aménagiste, au développement du transport collectif;
- ❑ Une régie régionale qui regroupe deux membres de chaque conseil des maires, et un observateur;



## Suite

- Une région locale regroupant deux organisations locales;
- Le développement de régions locales additionnelles seront annoncées au cours de l'année



# Conclusion

Peu importe le modèle d'organisation ou de gouvernance, il faut que les élus(es) municipaux soient impliqués(es) dès le début. Ils et elles, ne doivent pas avoir de mauvaises surprises suite à certaines décisions.